

Compte-rendu de la Séance du 24 août 2010

Étaient présents : Mmes BOUTIGNY, BOQUET, FLOURY, LEBAS, MAILLARD
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU, LECORDIER, LETHUILLIER, RIBET.

Étaient absents : Mme LE ROY, M. LEGEMBRE

Mme FLOURY était nommée secrétaire de séance.

☆☆☆☆☆

Approbation du procès verbal de la séance du 8 Juillet 2010 :

Il est approuvé à l'unanimité.

☆☆☆☆☆

SYNDICATS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etude foncière de la Communauté de Communes

Dans le cadre des travaux de la Commission Habitat relatifs à la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire, un volet est consacré à la conclusion d'une convention d'action foncière entre la Communauté de Communes et l'EPFN. L'AURH a été diligentée par la CCSRC pour déterminer les fonciers disponibles de chaque commune en vue d'accueillir des zones d'habitat. Suite à la rencontre entre M. RIBET et un technicien de l'AURH, deux zones de fonciers ont été recensées. La CCSRC demande des précisions quant au nombre de logements qui pourrait être réalisé et quant à l'échéance de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal n'est pas en mesure de fournir ces réponses mais souhaite maintenir son inscription dans la convention.

GESTION DU PERSONNEL

Remplacement de Mme VARIN

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que Mme LUCAS remplacera Mme VARIN à compter du 2 septembre. Le Conseil Municipal délibère pour modifier la durée hebdomadaire de travail de Mme LUCAS qui passe de 15 heures à 20 heures. Cette modification sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Second poste du secrétariat

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal qu'une annonce a été passée sur le site du Centre de Gestion et que les candidatures sont nombreuses. Elle expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2nde classe à raison d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15 heures. La rémunération étant fixée par rapport à l'indice brut 297. Le poste sera contractualisé pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Départ en retraite

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que Mme FOUACHE a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2010.

Assurance des risques statutaires

M. RIBET expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune, les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe. Le Conseil Municipal accepte la proposition du CNP Assurances/DEXIA SOFCAP pour un contrat de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 moyennant un taux de 4.41% pour les agents CNRACL et 1.05% pour les agents non CNRACL.

COMPTABILITE

Fonds d'aide aux Jeunes

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour adhérer à ce fonds dont la participation est calculée sur la base de 0,23€ par habitant soit un montant total de 164.68€.

Accord de subvention

M. RIBET informe le Conseil Municipal que l'Etat a accordé une subvention au titre de la DGE d'un montant de 5 310,71€ pour la réfection de la voûte du chœur et le remplacement du chauffage de l'église.

Fonds de péréquation

M. RIBET fait part de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour les communes de moins de 5000 habitants. La Commune percevra, au titre de l'année 2009, une attribution de 16 457,25€.

URBANISME

Arrêt du projet de PLU

Monsieur RIBET informe le Conseil Municipal que le projet de PLU a été transmis à la DDE pour obtenir un avis informel avant consultation des services publics.

Les observations de la DDE sur le PLU ont été reçues en mairie le 21 août et le bureau d'études DLVR, en congés, n'a pas eu le temps de modifier le document pour qu'il soit arrêté et transmis pour consultation aux services publics.

Ce point qui était à l'ordre du jour est donc suspendu et reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Par ailleurs, considérant les difficultés rencontrées à plusieurs reprises sur la zone des terrains multiples située Rue Jean Martin (constructions illégales, stationnements de caravanes non autorisés...) le Conseil Municipal décide de mettre un emplacement réservé sur cette zone en vue de créer des jardins ouvriers et ceci dans le cadre du futur PLU.

TRAVAUX

Projet d'extension de l'école

Un projet a été retenu par le groupe de travail en charge du dossier. M. BOUDIER présente les plans de ce projet.

M. LETHUILLIER soulève une question relative à la protection du terrain de tennis pendant les travaux. Il faudra rapprocher le coût de la protection par rapport à la valeur du revêtement du terrain de tennis.

Levé topographique

Dans le cadre des travaux d'extension de l'école, M. BRESSAC, architecte, a demandé un levé topographique de la zone concernée. Trois devis ont été établis d'une part pour un périmètre fixe et d'autre part pour un périmètre optionnel.

	Périmètre Fixe	Périmètre optionnel
Cabinet GRENET :	1 920€ (H.T.)	1 920€ (H.T.)
Cabinet LECHENE :	2 000€ (H.T.)	2 000€ (H.T.)
Cabinet FALAISE :	2 800€ (H.T.)	2 300€ (H.T.)

Le Conseil Municipal retient le devis du Cabinet GRENET pour le périmètre fixe uniquement, soit pour un montant de 1 920€ (H.T.).

DIVERS

Courrier de M. MILLET

M. MILLET soulève un problème de sécurité routière. Les automobilistes de la Rue du Moulin Rose ne marquent pas le « Stop » à l'intersection avec l'ancienne R.D. 39.

M. MILLET pense que l'absence de marquage au sol et l'emplacement décalé du panneau STOP sont à l'origine de ces comportements qui pourraient causer des accidents.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la conservation de ce STOP et souhaite consulter les services de la DDI pour connaître les mesures à prendre. Un courrier sera fait en ce sens à M. MILLET.

Chemins de randonnée

Suite à une erreur survenue dans la délibération du 3 décembre 2009 inscrivant les chemins ruraux communaux au PDIRR, le Conseil Municipal délibère de nouveau pour inscrire les chemins n°s 1, 2, 3 et 4.

Courrier du SDIS

M. RIBET donne le bilan des interventions des pompiers sur le territoire communal au cours de l'année 2009. Elles sont au nombre de 20 dont 9 sur des sinistres « opérations diverses » et 11 sur des sinistres « secours à personne ».